

ELECTION DE DOMICILE

**Centre Communal
d'Action Sociale**

CCAS

> 2 place de l'Hôtel de Ville

74200 Thonon-les-Bains

> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains

ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Texte d'éditorialisation de la 4eme de couv.

L'élection de domicile

permet à toute personne ne pouvant pas recevoir son courrier de manière stable et confidentielle de **bénéficier d'une adresse afin d'y recevoir son courrier.**

**Qui peut effectuer
cette démarche ?**

Toute personne privée d'adresse ayant un lien avec la commune au jour de la demande (par ex : séjourner dans la commune, bénéficier d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel sur la

commune, avoir des liens familiaux avec une personne résidant sur la commune, des enfants scolarisés, etc).

Comment effectuer cette démarche ?

- ◁ Uniquement sur rendez-vous, à l'accueil du service
- ◁ Possibilité de prendre rendez-vous par téléphone
- ◁ En remplissant le formulaire Cerfa 16029*1 (rempli par le service et signé par la personne) + fiche préalable à l'entretien.

Quand effectuer cette démarche ?

- ◁ Toute l'année

Quels sont les documents à fournir ?

- ◁ Aucun

Quels sont les délais ?

- ◁ Instruction du dossier sous 2 semaines maximum après le rendez-vous
- ◁ Délai réglementaire : 2 mois

A quel tarif

- ◁ Cette démarche est gratuite